

Qu'implique le fait d'être coopérateur de l'Opus Dei ?

La tâche propre des coopérateurs est de collaborer, spirituellement et/ou matériellement, aux initiatives apostoliques de l'Opus Dei.

25/03/2014

Leur aide spirituelle peut se concrétiser par la prière, si possible quotidienne, pour l'Opus Dei et pour ses apostolats. Leur coopération matérielle consiste à collaborer par

leur travail ou par une aide financière à une œuvre apostolique de la Prélature. Ceux qui le désirent participent aussi aux activités de formation chrétienne proposées par la Prélature.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/quimplique-le-fait-detre-cooperateur-de-lopus-dei/>
(28/01/2026)